

Préfecture de : RHONE

En application du chapitre IV de l'article L 125-5 du Code de l'environnement.

Adresse de l'immeuble

Commune : VAUGNERAY

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe.

Le vendeur ou bailleur coche les cases OUI ou NON dans l'annexe jointe si il a connaissance d'une indemnisation suite à des dommages, sur l'immeuble, provoqués par un/des événements listés en annexe.

Le vendeur/bailleur ainsi que l'acquéreur/vendeur signent en page 1 et paraphent la page 2.

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus : chacun peut consulter en Préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs et sur internet sur le portail [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

## Catastrophes naturelles sur la commune de VAUGNERAY

### Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6

Inondations et coulées de boue : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
69PREF19930103	19/10/1993	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Inondations, coulées de boue et glissements de terrain : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
69PREF19830889	21/06/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
69PREF19830890	21/06/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Poids de la neige - chutes de neige : 2

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
69PREF19820548	15/12/1982	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
69PREF19830346	24/01/1983	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Tempête : 1

Code national CATNAT	Arrêté du	Cochez les cases Oui ou Non si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements	
69PREF19820257	18/11/1982	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non